

Le retour de la République en France (1944-1947)

En 1944, après les débarquements de Normandie et de Provence, et malgré les représailles allemandes contre les civils et les résistants, les Alliés et la Résistance française libèrent le pays. **Le régime de Vichy s'effondre, le général de Gaulle dirige le GPRF (Gouvernement provisoire de la République française) dans l'attente de la rédaction d'une nouvelle Constitution.**

I) Une République rétablie (1944-1945)

Alors que le pays est meurtri avec 600 000 morts, les infrastructures économiques détruites, les lois plus respectées (« Épuration sauvage »), **le GPRF constitué de toutes les forces politiques de la Résistance, dirigé par le général de Gaulle, rétablit la République en restaurant les libertés fondamentales et en jugeant les collaborateurs (Procès Pétain et Laval).** Dès octobre 1945, une assemblée est élue pour préparer une nouvelle Constitution.

II) Une République refondée (1946-1947)

1) Les réformes de la Libération

Le GPRF s'attèle à la reconstruction par la mise en œuvre rapide de **grandes réformes inspirées du programme du CNR. L'État intervient dans l'économie en nationalisant des secteurs clés (transports, énergie, banques). Il devient un État providence (protecteur) en accordant le droit de vote aux femmes (août 1944) et en instituant la Sécurité sociale en 1945.**

2) La naissance de la IVe République

Une nouvelle constitution où figurent des droits sociaux est adoptée par référendum en octobre 1946 : elle donne naissance à la IVe République refondée autour des valeurs de la Résistance (liberté, justice, solidarité...) garantissant la dignité humaine. Mais ce nouveau régime parlementaire dans lequel l'Assemblée nationale détient beaucoup de pouvoirs mécontente de Gaulle favorable à un exécutif fort. Il démissionne le 20 janvier 1946.

Entre 1944 et 1947, la République est d'abord rétablie puis refondée autour des valeurs de la Résistance.